

l'opposition me l'a rappelé, contenait aussi la déclaration que cette aide n'augmenterait pas le tarif, et vu que le ministre des finances du gouvernement avait de suite annoncé au parlement le fait qu'il allait y avoir un déficit considérable entre les dépenses et le revenu, il devint visible que les travaux ne pourraient être poussés, excepté en contravention à ces deux propositions. J'ai déjà dit et je le répète que, dans mon opinion, l'honorable chef du gouvernement d'alors aurait été justifiable de déclarer qu'il était obligé de retarder la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. L'honorable chef actuel de l'opposition a différé d'opinion avec moi sur ce point, et comme parfois nous sommes obligés de différer d'opinion sur des questions soumises à la considération de la Chambre, je suis libre de reconnaître que, bien que mes opinions ne soient pas aussi tranchées que les siennes, quant au devoir qui incombait à l'honorable député de Lambton, comme chef du gouvernement de 1874, les opinions que ce dernier a formulées, le programme qu'il a adopté, et les déclarations qu'il a faites, tant dans cette enceinte qu'au dehors, quant à son attitude relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, étaient éminemment patriotiques, au grand honneur de l'honorable monsieur. Car, monsieur le président, il s'est engagé le plus formellement possible à pousser cette voie ferrée, malgré les difficultés qui étaient survenues, malgré les difficultés insurmontables qui se sont présentées; l'honorable monsieur s'est présenté à ses commettants—je ne dirai pas qu'il s'est présenté seulement à ses commettants—il en a appelé à tout le Canada, il en a appelé à la popula-

tion du pays le plus formellement possible à un premier ministre de formuler son programme, et cela il l'a fait par un manifeste sous sa propre signature. La Chambre me permettra peut-être d'attirer son attention sur quelques déclarations très importantes contenues dans ce manifeste; l'honorable monsieur, s'exprime ainsi: "Nous devons faire face à la difficulté imposée au Canada par les engagements téméraires de l'ancienne administration, relativement au chemin de fer du Pacifique, en vertu desquels elle a engagé les terres et les ressources de ce pays, pour le commencement de cette entreprise gigantesque, en juillet 1873, et pour son achèvement en 1881." L'honorable monsieur n'avait appliqué le mot "téméraire" qu'à la période restreinte que nous nous étions fixée pour l'achèvement de l'entreprise et non à l'entreprise elle-même. L'honorable monsieur disait encore: "Le contrat a déjà été violé, plus d'un million de dollars a déjà été dépensé en explorations, et aucun tracé particulier n'a été fixé. Il est littéralement impossible, ainsi que nous l'avons toujours dit, de remplir les conditions du marché. Il nous faut faire des arrangements avec la Colombie anglaise pour obtenir les modifications des conditions qui puissent nous donner du temps pour terminer les explorations et pour pousser plus tard les travaux avec autant de rapidité que les ressources du pays le permettent et sans augmenter beaucoup le fardeau des taxes."

M. MACKENZIE. Très bien! très bien!

Sir CHARLES TUPPER. Très bien! L'honorable monsieur continuait en disant que "le gouvernement était obligé en même temps d'établir quelque moyen de communication à travers le conti-

"nent
"rait
"d'ea
"com
"navi
"min
"Roc
"prés
"mille
"vrai
"tre
"et ut
"pour
"nous
"de ce
"aire
"grati
"et à l
"peme
"et fe
"fonde
"ces p
"tenant
"Chamb
"si je lui
"giques
"gouver
"sur les
"à son a
"rances
"lui fais
"ment, l
"un disc
"core p
"dont i
"lignes d
"Vou
"sur le pr
"dispositi
"truction
"de dix
"écoulés
"contrat
"sept ans
"pour la c
"régions
"ses enco
"Je cr
"riches
"lombie
"Sans
"possible
"chesses
"ministra